PLAN DE SITUATION
Sans échelle

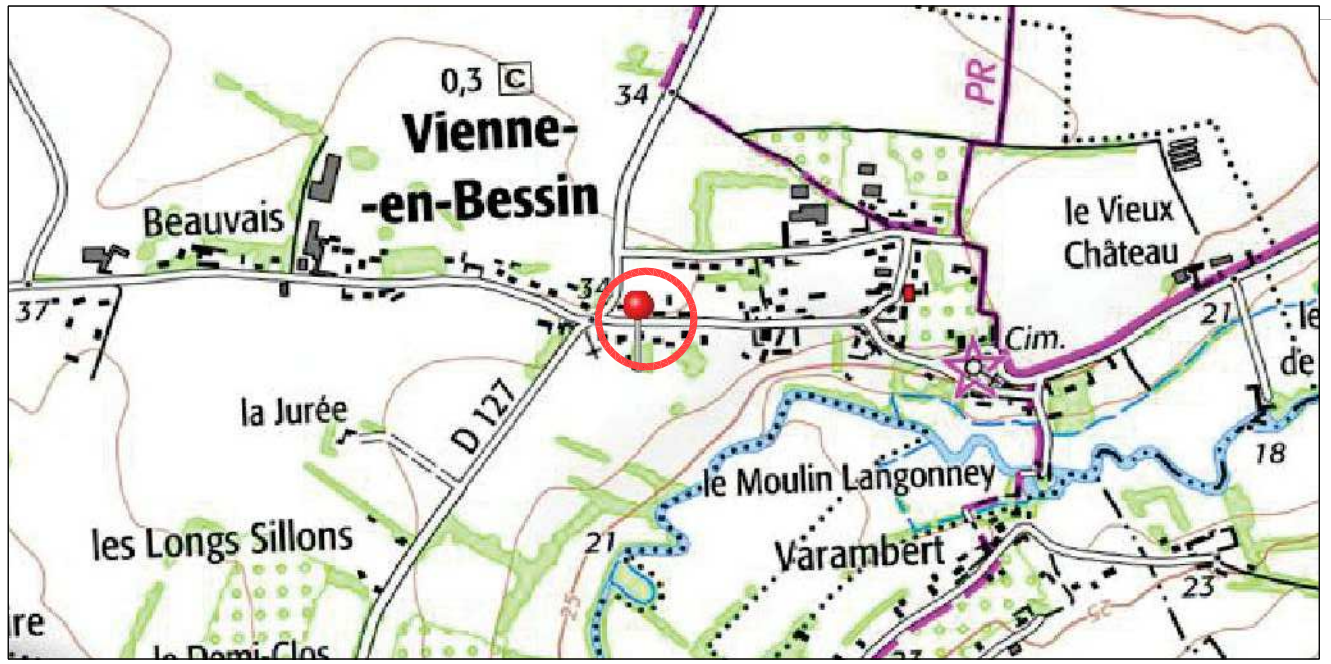

PLAN D'ENSEMBLE
Sans échelle

Euclyd
Eurotop

Dossier : H20013

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Département du Calvados

COMMUNE DE VIENNE-EN-BESSIN

"Sous la Londe" - Rue Jean De Vienne

Lotissement "Le Pré d'Adeline"
Lot n° 9

Cadastré Section B n° 314p
Superficie 447 m²

MERCATOR BY HABITAT PROJECT
23 rue Paul Doumer - 14000 Caen
Tél: +33 (0)2 31 43 95 40

Date : Juillet 2021

Dossier : H20013

Euclyd
Eurotop
Géomètres-Experts

Cours Jean de Vienne
14600 HONFLEUR
Tél : 02.31.14.48.35
honfleur@euclyd.fr
www.euclyd-eurotop.fr

PLAN DE MASSE
Echelle : 1/150

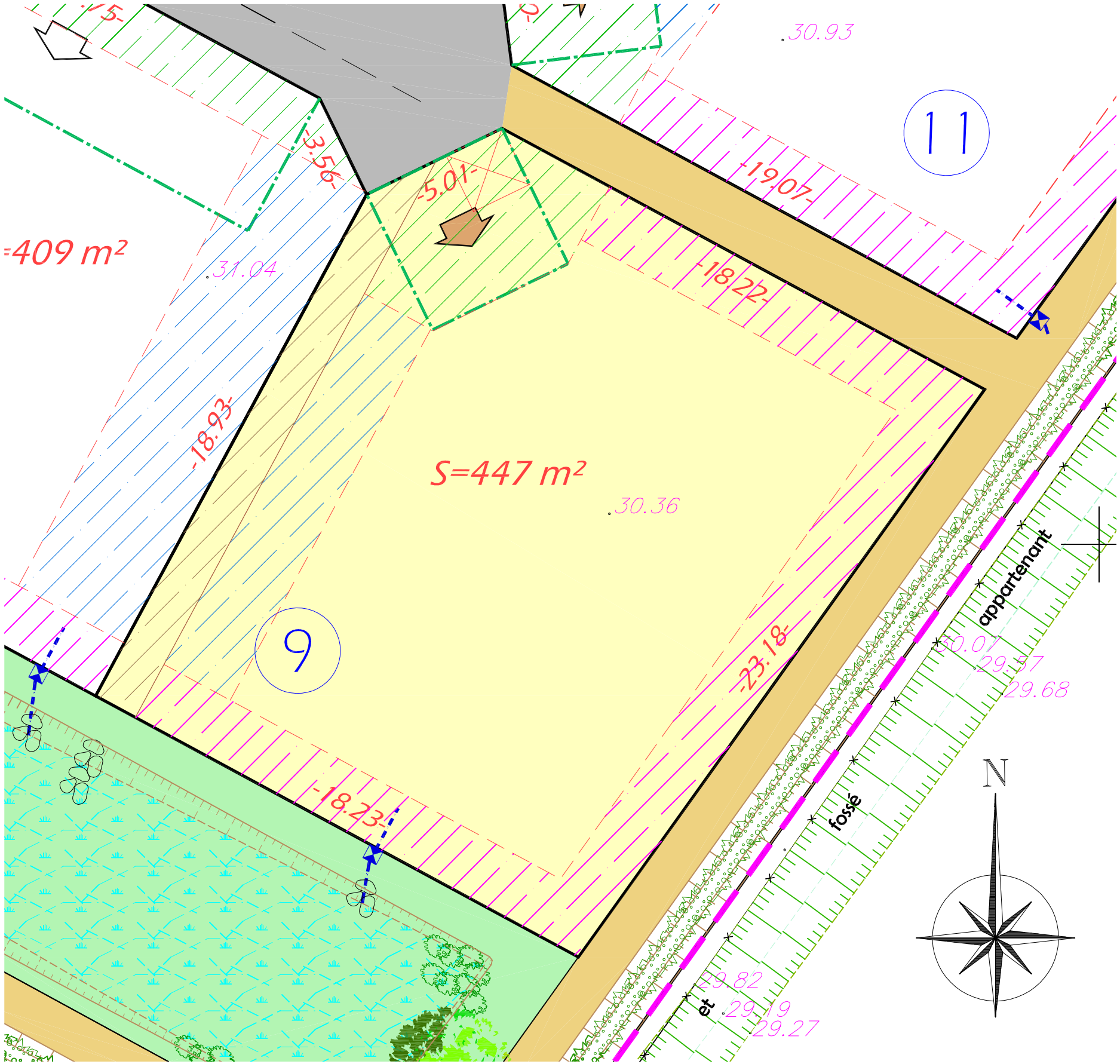

Euclyd
Eurotop

Dossier : H20013

Habitat-project

MERCATOR

NOTA :
- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

LEGENDE TRAVAUX

Branchements réseaux divers
(Téléphonie, Electricité et Eau potable)

Boite de branchement des Eaux Pluviales

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.
L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

LEGENDE DOCUMENT GRAPHIQUE

Périmètre du lotissement

Accès au lot (position imposée)

- Recul de portail imposé (5.00m) si création d'un accès véhicule
- Recul de 5.00m des annexes à usage de garage ou de la partie de construction comprenant un garage.

Zone non aedificandi - Servitude de passage pour réseau d'eaux pluviales (1.50m de large)

Zone non aedificandi - Constructions implantées à au moins 2.00m des espaces verts publics ou communs.

Implantation des constructions en limite ou à au moins 2.00m de la limite avec les voies ouvertes à la circulation.

Implantation des constructions à au moins 4.00m des limites des propriétés privatives. Possibilité de construire en limite ou à 2.00m de la limite si la hauteur de la construction, dans une bande de 4.00m par rapport à la limite, n'excède pas 4.00m à l'égoût ou l'acrotère et 5.00m au faîtage.

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

.32.51 — Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux